

### Sommaire

Négociations salariales  
Prochaines élections du  
personnel  
Adoma et les fonds  
publics  
Adoma condamnée pour  
location insalubre

### **Négociations salariales**

#### **Vous préférez :**

- **Bénéficiaire de la journée du 24 décembre et 31 après-midi chômés**
- **Avoir une véritable augmentation ?**

C'est en substance ce qu'on peut conclure de cette négociation. Car au final, que prévoit cet accord ?

- Rien de plus pour 2018.

Enfin, si: l'octroi du 24 décembre et l'après-midi du 31, et le passage des tickets resto de 8,81€ à 8,90€ ( soit environ 0,80€ de plus par mois, part salariale déduite... Pour les salariés qui voudront encore des tickets resto, une fois la carte mise (malgré notre désaccord) en place)

Et la mesure proposée par SUD, l'allongement du congé paternité à 15 jours.

- Pour 2019, rien pour les tranches 1 à 4 et tranche 7. Et finalement, rien de plus pour les T5 et 6 que ce qui a été négocié l'année dernière.

Juste un passage de la PAO de 4,5% à 5%.

- Pour 2020, 80€ pour les T1 et 2 et les T7.

**Bref, rien pour la part la plus importante des salariés, T3 et T4.**

**Entre 2015 et 2021, ces salariés auront eu une seule augmentation ! (sauf les quelques veinards qui auront droit à une augmentation individuelle...).**

Et si tant est qu'il y ait une augmentation en 2021 !

Et pendant ce temps là, l'entreprise dégage près de 23 millions d'€ de résultat d'exploitation ! Et on veut nous faire croire qu'il n'y a pas plus d'argent pour les salariés ?

Pourquoi, dans ces conditions, la Direction n'augmenterait pas plus les salariés, me demanderez-vous ?

### **Contact**

[www.sudlogementsocial.org](http://www.sudlogementsocial.org)  
[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)  
[sudinfos1@gmail.com](mailto:sudinfos1@gmail.com)  
Facebook : *Sud Logement Social*

**Déléguée syndicale centrale**  
Sonia Pradine - 06 64 76 98 01

#### **En région**

##### **IDF**

Lassana Diabira - 06 67 00 05 96  
Joseph Li Yung Hsiang  
06 59 68 51 30

##### **Est**

Rémy Fallempein - 06 80 37 39 14

##### **Nord et Atlantique**

Ludovic Paisot - 06 58 42 09 72

##### **ARA**

Louise Montus Goma  
06 60 17 27 65

##### **Méditerranée**

Stéphane Dersoir - 06 14 97 82 57

**La bonne question est plutôt: pourquoi le ferait-elle, puisqu'elle voit qu'en octroyant un jour et demi de congés en plus, certains syndicats crient déjà victoire auprès de leurs adhérents, et sont prêts à signer ?**

Pour rappel, la dernière fois que nous avons eu une avancée significative dans des négociations salariales, c'est quand nous avons refusé de signer et que nous avons été suivis par d'autres syndicats. Ainsi, là où certains avaient signé pour une prime de 250€, nous avons au final obtenu 600€...

**Qu'est-ce qui est vraiment "responsable"? Signer n'importe quoi pour ne pas être mal vu par la Direction ou être prêts à batailler pour obtenir une juste récompense des efforts des salariés ?**

### **Prochaines élections des représentants du personnel**

La date est désormais officielle, ce sera le 14 juin 2019. Les négociations sont toujours en cours concernant la déclinaison au niveau de l'entreprise des nouvelles formes de représentation du personnel (le fameux Conseil Social et Economique, CSE). Mais si vous souhaitez nous rejoindre pour faire entendre votre voix et celle de tous les salariés, contactez-nous !

### **Adoma détournerait-elle des fonds publics en utilisant les assistantes-secrétaires pour Hémisphère ?**

C'est la question que nous ne cessons de poser à la Direction quand nous voyons passer au Comité d'Entreprise des tableaux ne faisant jamais état du travail de nombreuses assistantes-secrétaires sur les PRAHDA et HUAS... En effet, nous savons que sur de nombreux sites, cela ne fonctionne (tant bien que mal...) que grâce à la « mutualisation » du travail des assistantes-secrétaires.

Mais cela pose deux problèmes :

- un problème juridique : l'entreprise a-t-elle vraiment obtenu des tutelles (DDCS, Ministères) l'autorisation de faire travailler les assistantes-secrétaires sur un autre dispositif que celui sur lequel leur salaire est imputé ? Et ce d'autant plus que dans le cadre des CADA, il s'agit d'un budget à part entière, spécifique, utilisable normalement que pour le site... alors que les PRAHDA ont un budget national, et qui donnent en plus lieu au versement d'une

rémunération pour des actionnaires... En utilisant les AS des CADA pour Hémisphère, on utilise l'argent des CADA pour payer des actionnaires privés...

Adoma a-t-elle vraiment une autorisation de faire cela ? La Direction nous affirme que oui, bien évidemment... mais ne nous en a jamais apporté la preuve !

Nous allons donc devoir demander confirmation aux tutelles...

-l'autre problème est la lisibilité de la charge de travail... puisque les AS ne travaillent pas officiellement sur les PRAHDA, leur travail n'est pas comptabilisé, ni dans le taux d'encadrement ni dans le nombre de dispositifs qu'elles ont à gérer.

Du coup, bien évidemment, on nous tient des discours comme quoi, en matière de charge de travail, tout va bien...

**Si vous êtes dans cette situation, merci de nous en informer, pour que nous soyons le plus précis possible dans l'inventaire des cas à faire remonter aux tutelles.**



## Adoma condamnée pour avoir laissé 14 familles dans l'insalubrité

Un jugement rare vient d'être pris par le tribunal d'instance de Saint-Maur. Adoma est condamné à verser 950 € à chacun des 14 locataires plaignants pour « préjudice de jouissance » entre mars 2016 et septembre 2017.

A lire ici :

<http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/saint-maur-adoma-condamne-pour-avoir-laisse-14-familles-dans-l-insalubrite-16-10-2018-7920528.php>

Nous espérons ardemment que cette situation, exceptionnelle, donnera lieu à des mesures de meilleur accompagnement des familles.